

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
DANS DIVERSES ARTÈRES DE LA COMMUNE**

Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, R.412-51 et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Considérant la journée des confréries et de leur défilé du 4 décembre 2022, organisés dans diverses artères de la Commune de Lézignan-Corbières,

Considérant la nécessité de prendre des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles, à l'occasion de ce défilé,

ARRÊTE**Article 1^{er}** :

A l'occasion de la journée des Confréries et de leur défilé du 4 décembre 2022, de 7h00 à 17h00, la circulation et le stationnement dans diverses artères de la ville seront réglementés comme suit :

- les trois premières allées de stationnement sur le parking Marcelin Albert, ainsi que les emplacements de stationnement avenue Foch, devant et côté Palais des Fêtes, seront réservées et neutralisées.
- Pour le défilé, la circulation des véhicules sera fermée et régulée tout au long de l'itinéraire prévu comme suit :
 - **A l'aller** :
 - Départ à 10h00 : avenue Foch à hauteur du Palais des Fêtes, puis cours de la République, cours Lapeyrouse, boulevard Châteaudun, rue Peyrusse, Place Cabrié, Place Dunant
 - Arrivée 10h30 / 11h30 : rue Voltaire à l'Eglise
 - **Au retour** :
 - Départ prévu à 11h30 / 12h00 se fera de la Place Cabrié, puis rue Gambetta, cours de la République, avenue Foch
 - Arrivée au Palais des Fêtes

Article 2 :

Les services techniques de la ville se chargeront de livrer les barrières nécessaires et la police municipale se chargera de les mettre en place.

Article 3 :

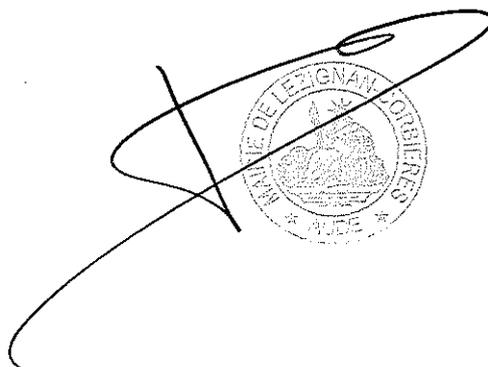
La police municipale assurera la sécurité du cortège sur tout le trajet.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de poste de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 24 novembre 2022

**Le Maire,
Gérard FORCADA**

The image shows a handwritten signature in black ink, which is a stylized, cursive representation of the name 'Gérard Forcada'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LEZIGNAN-CORBIERES' around the top edge and '11000' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or coat of arms.